

La Mutuelle de santé

Vous venez de signer votre CESA ? Votre statut de salarié vous donne droit à la mutuelle de santé obligatoire d'Escale Création, qui vous garantit des remboursements minimaux sur les frais de santé spéciaux (consultation, prestation ou acte médical remboursable par l'Assurance maladie).

Cadre législatif

L'adhésion au système français de sécurité sociale est à la fois un droit et une obligation. En revanche, depuis la loi du 14 juin 2013, tout salarié doit se voir proposer une complémentaire santé par son employeur. Autrefois facultative, la mutuelle santé est devenue **obligatoire** en France à partir du 1er janvier 2016, quelle que soit la taille de l'entreprise, le domaine d'activité, le chiffre d'affaires et le nombre de salariés.

Conditions de souscription

En **signant votre CESA**, vous devenez salarié d'Escale Création. Ce statut vous oblige donc à souscrire à une mutuelle santé dès la **date de votre embauche** indiquée sur votre contrat.

Vous serez donc affilié à la mutuelle d'Escale Création, ALLIANZ et pourrez choisir votre **option de couverture** :

- Salarié seul
- Salarié, conjoint et enfant

A certaines conditions, vous pourrez refuser la mutuelle :

- Vous bénéficiez d'une couverture obligatoire par ailleurs (attestation à fournir chaque année)
- Vous êtes bénéficiaire de la CMU-C3 ou de l'ACS4 (justificatif à fournir)
- Votre coût de la mutuelle est inférieure 10% de votre rémunération brut.

Coût

Le coût de la mutuelle est de :

- Salarié seul : **64.10 €**.
- Salarié, conjoint et enfant : **135.06 €**.

Il est supporté à **100% par votre activité** (dont 50% seront déduits de votre salaire net à payer).

Il est possible de souscrire à des **options complémentaires** afin d'augmenter votre protection. Toutefois, leur coût sera à votre charge et prélevé directement sur votre **compte bancaire personnel**.

Procédure

Une fois votre CESA signé, vous devrez remplir un **formulaire d'adhésion** à la mutuelle. Le document vous sera communiqué par votre Référent. Il vous permettra de renseigner les éléments de composition de famille ainsi que les éventuelles options.

Ce formulaire sera à compléter obligatoirement **au plus tard un mois après la signature du CESA**. Vous devrez disposer des éléments suivants :

- Une **attestation de sécurité sociale** (disponible sur Ameli.fr si vous ne l'avez pas).
- Votre **RIB** pour indiquer le compte sur lequel s'effectueront les prélèvements en cas d'options ainsi que le compte sur lequel les prestations seront versées

Ces documents sont à transmettre à votre comptable.

INFOS PRATIQUES

Vous trouverez le kit affilié de la mutuelle ALLIANZ sur La Boussole, Ressources, rubrique Entrepreneur salarié.